

Municipalité de Scott

MRC Nouvelle-Beauce

Province de Québec

Extrait procès verbal

Séance ordinaire du 5 décembre 2016

À cette séance ordinaire tenue le cinquième jour du mois de décembre de l'an deux mille seize étaient présents, Monsieur Clément Marcoux, maire et Messieurs les membres du Conseil.

*Monsieur Frédéric Vallières
Monsieur Clément Roy
Monsieur Johnny Carrier*

*Monsieur Gaétan Parent
Monsieur Normand Tremblay
Monsieur Scott Mitchell*

Madame Nicole Thibodeau, directeur-général et secrétaire-trésorier est aussi présente.

Règlement numéro 388

Modifications apportées au règlement numéro 384 portant sur la Qualité de Vie

CONSIDÉRANT l'acceptation du règlement numéro 384 portant sur la Qualité de Vie en date du 3 octobre 2016;

CONSIDÉRANT des modifications apportées au règlement numéro 384;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné en date du 7 novembre 2016;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Normand Tremblay

3919-12-16

ET RÉSOLU UNANIMEMENT l'acceptation du règlement numéro 388 ayant pour objet des modifications au règlement numéro 384 portant sur la Qualité de Vie.

ARTICLE 1 Ajout de l'article 8.3

Il est interdit de stationner ou d'immobiliser un véhicule sur un chemin public au-delà de la période autorisée par la signalisation en place. Ces endroits sont désignés par résolution du conseil de la municipalité.

ARTICLE 2 Chapitre 9 - Dispositions particulières concernant les parcs et pont

Sauvegarder les onglets a-b-c de l'article 9.1

9.1 Parcs sur l'ensemble du territoire de la Municipalité

Dans les parcs, il est interdit à toute personne :

a) De se tenir debout sur les bancs, tables ou poubelles ou de s'y coucher;

b) *D'escalader tout bâtiment, clôture, arbre, lampadaire et autre objet pouvant s'y trouver;*

c) *De circuler avec une motocyclette ou tout autre véhicule motorisé*

Élimination des onglets d à l inclusivement de l'article 9.1

Élimination de l'article 9.2 (liste des parcs municipaux)

Élimination de l'article 9.3 (pont 16^{ème} Rue)

*Nicole Thibodeau, g.m.a.
Directeur général
Municipalité de Scott*

Copie conforme

NT/mc